

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/11/2025 - 36122 - 2019 B 05870 - 854 005 345 - A.M.G RENOVATION

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Edité le 27/06/2025

RAPPORT FINAL

- ☐ AUCUNE ANOMALIE DETECTEE
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 14 486,73
- ☐ PERTE NETTE COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT = 31 404,18
- ☐ COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 03 NOV. 2025

SOUS LE N° 30422

CERTIFIÉS CONFORMES
PAR LE PRÉSENT
AMUZ HAB ERQH.



Désignation de l'entreprise <u>AMG RENOVATION</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>94 RUE JEAN LE GALLEU 94200 IVRY SUR SEINE</u>																								
SIRET <table><tr><td>8</td><td>5</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>5</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>												8	5	4	0	0	5	3	4	5	0	0	1	2
8	5	4	0	0	5	3	4	5	0	0	1	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							

										Exercice N clos le					
										31122024					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028	12 985	030	10 914				2 071					
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)		044	12 985	048	10 914				2 071					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 560	070					7 560					
		Autres * (3)	072	6 360	074					6 360					
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	23 707	086					23 707					
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II		096	37 628	098					37 628					
Total général (I+II)			110	50 613	112	10 914			39 699						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					1 000					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126					100					
	Réserves réglementées *				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132						
	Report à nouveau				134					2 667					
	Résultat de l'exercice				136					14 487					
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
Total I					142				18 254						
Provisions pour risques et charges					Total II	154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					8 344					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	688	)	172		7 978					
	Comptes courants d'associés				173					5 123					
	Autres dettes				175										
	Produits constatés d'avance				174										
Total III					176				21 445						
Total général (I + II + III)					180				39 699						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		743					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise AMG RENOVATIONNéant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
31/12/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
			Services *		217		218	129 950		
			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production stockée *						224			
	Production immobilisée *						226			
	Subventions d'exploitations reçues						230	17		
Autres produits							232	129 967		
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							234	59 261	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						236			
	Variation de stocks (marchandises) *						238	2 130		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						242	50 296		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244	1 131		
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 131	250			
	Rémunérations du personnel *						252			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						254	2 425		
	Dotations aux amortissements *						255			
	dont amortissement du fonds de commerces							256		
	Dotations aux provisions						262	4		
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259					
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	115 247		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	14 720		
Produits financiers (III)		280	9			Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)							290			
Charges exceptionnelles (VI)		{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	242		
		{	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	14 487		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	14 487	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles *					322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
					JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181				
	ZFANG 44. quaterdecies		345		Investissements et souscriptions outre mer)	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)		655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)		648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)		990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	14 487	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356				
	Déficits antérieurs reportables *		30 597		dont imputés sur le résultat :			360	14 487	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2025

AMG RENOVATION

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : AMG RENOVATIONNéant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	11 500	462		464		466	11 500				
	Autres immobilisations corporelles	470	743	472	743	474		476	1 485				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	12 243	492	743	494		496	12 985				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	7 858	552	2 300	554		556	10 158		
	Autres immobilisations corporelles	560	631	562	125	564		566	756		
TOTAL		570	8 489	572	2 425	574		576	10 914		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : <u>AMG RENOVATION</u>										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL	770		775								
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	30	597							
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis									
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter									
Déficits imputés		983	14	487							
Déficits reportables		984	16	110							
Déficits de l'exercice		960									
Total des déficits restant à reporter		970	16	110							
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	
Montant de la TVA collectée										374	12 925
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	13 258
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:AMG RENOVATION.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2024.. et clos le:31/12/2024								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	129 950
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	129 950
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	17
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	63 472
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	44 448
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	3 768
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	4
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	111 692
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	18 275
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	18 275
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	/ / / / / / / / / / / /
Date de cessation										/ /	/ / / / / / / / / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122024

SIREN

8 5 4 0 0 5 3 4 5

Dénomination de l'entreprise

AMG RENOVATION

Adresse (voie)

94 RUE JEAN LE GALLEU

Code postal

94200

Ville

IVRY SUR SEINE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
AMG RENOVATION 94 RUE JEAN LE GALLEU 94200 IVRY SUR SEINE					
SIRET	8	5	4	0	0
	5	3	4	5	0
	0	0	0	0	1
	2	Mél :			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE GE
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
AUDIT CONSEIL INTERNATIONAL 121 GRANDE RUE 91290 ARPAJON Tél: 0160834309			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 09062025 Lieu : IVRY SUR SEINE		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: AMINE HAB ERRIH		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature :		
Prestataire :					

**DÉCISION ORDINAIRE DE L' ACTIONNAIRE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à dix-huit heures, l' actionnaire unique de la société par action simplifiée A.M.G RÉNOVATION, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé au 94 rue Jean Le Galleu 94200 IVRY-SUR-SEINE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL sous le numéro 854 005 345 s'est réuni au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Mr Amine HAB ERRIH en sa qualité de président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est légalement constituée ;

elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président:

- les lettres remises en mains propres contre décharge,
- les comptes annuels
- le rapport de la gérance
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés un mois avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Lecture du rapport de gestion par le président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – Approbation des comptes

L' actionnaire unique,

approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et,

donne à la présidence quitus de sa gestion.

DEUXIEME RESOLUTION – Affectation du résultat

L' actionnaire unique,

approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice 2024 qui s'élève à la somme de 14 486,73 € est affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau de l'exercice précédent : 2 667 €
- Bénéfice de l'exercice 2024 : 14 486,73 €
- Affectation au compte de report à nouveau : 14 486,73 €

Ce qui porte le Compte Report à Nouveau au 31 décembre 2024 à la somme de : 17 153,73 € . .

TROISIEME RESOLUTION – Formalités

L'actionnaire unique donne pouvoir au président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux délibérations ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance.

Mr Amine HAB ERRIH

Président



AHE